

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION

Martine BALY 3ème adjointe

ARTICLE 3

Monsieur le Maire de Montbartier donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions à Madame Martine BALY, 4^{ème} adjointe, pour signer les actes , arrêtés et correspondances relatives aux matières énumérées à l'article 2

ARTICLE 2 :

- Instruction et suivi des marchés en collaboration avec l'agent territorial en charge du service technique de la commune
- Réflexion, élaboration et pilotage des projets en lien avec le développement de la Commune
- Mise en place de l'urbanisation des voiries en collaboration avec l'agent territorial en charge du service technique de la commune et l'adjoint en charge des finances
- Coordination des travaux sur voiries en collaboration avec les services de la CCGSTG, l'Etat et le Département
- Gestion et suivi des grands travaux sur la commune
- Accompagnement et instruction des documents d'urbanisme en collaboration avec l'agent territorial en charge du service urbanisme
- Suivi et montage techniques des projets
- Relation avec les services de maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage ainsi qu'avec le service technique de la commune
- Suivi des chantiers et travaux sur les bâtiments communaux
- Suivi du lancement des appels d'offres
- Suivi du montage technique et financier des projets en relation avec les élus et agents territorial en charge des dossiers
- En charge de la réception des travaux et des chantiers
- Programmation pluriannuelle des investissements en collaboration avec l'adjoint en charge des finances et des subventions
- Contrôle des devis et factures des achats et travaux en collaboration avec l'adjoint en charge des finances et de l'agent territorial en charge de la comptabilité
- Suivi et coordination avec la CCGSTG pour la mise en place du PLUiH
- Accompagnement et développement des activités de service commerciales, industrielles et artisanales
- Relations avec les acteurs économiques sur le territoire
- Accompagnement et développement des structures sportives et culturelles sur la commune en coordination avec les associations communales
- Suivi des marchés pour les projets d'urbanisation et de constructions de bâtiments publics
- Réflexion sur l'aménagement de la commune de demain en collaboration avec l'adjoint en charge des finances
- Encadrement en collaboration avec l'agent territorial en charge du personnel des agents territoriaux affectés à l'école et au centre de loisirs ainsi qu'à l'entretien